

Décision n° 2020/076

Politique de la ville
- Contrat de ville de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet -
Affectation de subventions pour l'année 2020

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Considérant que dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de ville approuvé par délibération du 29 juin 2015, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est sollicitée pour le financement d'actions suivantes,

DÉCIDE

D'approuver ces actions pour une participation globale de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet de 52 000 € au titre de la programmation 2020 du Contrat de ville des actions suivantes :

Intitulé de l'action	Nom du porteur	Montant subvention
Insertion socio-professionnelle		
Accompagnement des jeunes et préparation aux entretiens d'embauche	CCAS de Castres	1 000 €
Plateau technique d'orientation	CFPPA	5 000 €
Les modules professionnels aux métiers de la restauration et du service à la personne	ENSEMBLE	1 000 €
Actions linguistiques et compétences de base		
Lutte contre l'illettrisme	ENSEMBLE	3 700 €
Alphabétisation et lutte contre l'illettrisme	Sarl Etudes Dirigées Roques	5 000 €
Inclusion numérique	Sarl Etudes Dirigées Roques	500 €
Atelier.com	SOLIDAC	4 000 €
Mobilité		
Mobilité inclusive	Insert Solutions ACI	5 000 €
Mobilité insertion professionnelle	Foyer protestant	4 000 €
Chantier d'insertion ACI		
Chantier d'insertion	Insert Solutions ACI	4 000 €
Chantiers Environnement et Patrimoine	CPIE des Pays Tarnais	4 500 €
Chantier d'insertion Employé familial polyvalent	ENSEMBLE	1 800 €
Chantier d'insertion Restauration	ENSEMBLE	2 500 €
Insertion et recyclerie	ENSEMBLE	7 000 €

Santé		
Réseau Santé Précarité Insertion Tarn Sud	SOLIDAC	3 000 €
	Total	52 000 €

D'attribuer les subventions correspondantes indiquées ci-dessus.

Les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au Budget 2020, Chapitre 65, Compte 6574, Gestionnaire PVIL.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 14 avril 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 16 avril 2020
Sous le n°81-248100430-20200414-lmc19263-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 16 avril 2020



Pascal BUGIS